

COMMUNE DE SAINT PRIVAT CORREZE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2014

- 78 CTA 2015.2017,
79 Projets portés par la communauté de communes du canton de Saint Privat,
80 Voirie 2014 : adjudication du marché de travaux,
81 Voirie 2014 : plan de financement,
82 Panneaux de signalisation et sécurité routière,
83 Acquisition de matériel,
84 Analyse financière,
85 Matériel informatique Mairie,
86 Mise en conformité des installations électriques des bâtiments communaux,
87 Réhabilitation de l'installation électrique,
88 Dégraissage et nettoyage de la hotte de la cantine scolaire,
89 Site Internet,
90 Demande de mise à disposition d'un défibrillateur,
91 Réglementation de la circulation dans le bourg,
92 Ordures ménagères,
93 Travaux au stade de football,
94 Circulation des véhicules rue de la Xaintrie,
95 Subvention exceptionnelle 2014,
96 Chemin de la Fontanelle : prix du terrain,
97 Ecole : activités lecture en temps périscolaire,
98 Ecole : activités sportives ou culturelles en temps périscolaire,
99 Entretien des propriétés dans le bourg et rappel aux propriétaires,
100 Intercommunalité,
101 Office du tourisme : évolution et projet de groupement,
102 Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics
sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat,
103 Office du tourisme : transfert des charges à la comcom à partir du 1^{er} janvier 2014,
104 Nouveaux horaires de la poste,
105 Restructuration de l'EHPAD,
106 Cimetière,
107 Affaires diverses.

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE de ST PRIVAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille quatorze, le 31 juillet, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PRIVAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean Basile SALLARD, Maire de SAINT PRIVAT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2014.

Présents : Messieurs SALLARD, CHAUDIERES, LAPLEAU, DUCROS, COMBE, FORETNEGRE, LASSUDRIE, AUBREYRIE et Mesdames FOLCH, MAGNE, TROYA, MOUSSINAT, BORDES-FROIDFOND, DELPIROUX.

Absent : Mme FAILLET TURON Elisabeth.

Procuration : Mme FAILLET TURON Elisabeth à Mr LAPLEAU Pierre.

Secrétaire de séance: Madame FOLCH Simone.

N° 2014 / 78
CTA 2015.2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un dispositif d'accompagnement culturel (CTA) : le Contrat Territorial d'Aménagement mis en place par le Conseil Général de la Corrèze en 2012. Le dispositif vise à accompagner les territoires en améliorant les modalités d'interventions départementales.

Les communes qui le souhaitent peuvent formaliser un CTA pour la période 2015.2017 sur les opérations bénéficiant de crédits pluriannuels territoriaux, ce qui permet de garantir un haut niveau d'aides départementales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide d'arrêter la liste des CTA, comme suit :**
- **PAB : aménagement place du champ de foire, la rue de Bellevue, la rue des Tours de Merle,**
 - **Lotissement : viabilisation des terrains de la rue de la Gane,**
 - **Patrimoine :**
 - 1) **église : travaux de mise aux normes électriques et restauration d'objets d'art,**
 - 2) **lavoir du Lavadou : restauration de l'édifice,**
 - 3) **salle de classe désaffectée utilisée par le centre de loisirs : restauration complète à prévoir en liaison avec la communauté de communes, pour répondre aux besoins du centre de loisirs.**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour le montage des dossiers de demande de subventions.**

N° 2014 / 79
PROJETS PORTES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE SAINT PRIVAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des projets actés par la communauté de communes de Saint Privat, dans le cadre du projet de territoire du pays Vallée de la Dordogne :

1) Maison de santé :

A ce jour, sont intéressés par la création d'une maison de santé : Monsieur DUBOIS Philippe kiné, Monsieur TURON François médecin et le cabinet des infirmières. Le projet vient d'être relancé afin de répondre à une forte demande de la population. Monsieur le Maire souligne que l'ensemble des Maires est favorable au projet et évoque la possibilité de créer (a minima) une antenne de la maison de santé d'Argentat.

2) Salle multi activités :

Afin de créer un complexe culturel et sportif sur le territoire du canton de Saint Privat, pour répondre aux besoins croissants des associations et des établissements scolaires.

N° 2014 / 80

VOIRIE 2014 : ADJUDICATION AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation des entreprises a été organisée en juin 2014 et la commission d'appel d'offres a procédé à l'examen des offres le 17 juillet 2014. Huit entreprises ont participé à cette consultation : Eurovia, Parc routier départemental, Ets Malet, SARL Berghéaud, SA Devaud TP, Terracol SA, Colas SO, Sionat (excusé) et SARL Foretrnègre.

Colas SA a fait la meilleure proposition, ainsi établie :

Montant HT	54844.00
Montant TTC	65812.80
Tranche conditionnelle 1 HT	6575.00
Tranche conditionnelle 2 HT	6575.00
Total HT	67994.00
Total TTC	81592.80

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'entériner la décision de la commission d'appel d'offres,
- Approuve la proposition de la COLAS SA établie à 67994.00 HT soit 81592.80 TTC,
- Décide d'imputer la dépense sur le programme 279 du budget principal,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le bon de commande.

N° 2014 / 81

TRAVAUX DE VOIRIE 2014 : PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le montant des travaux est arrêté à la somme de 67994.00 € HT, soit 81592.80 € TTC et qu'il convient de modifier le plan de financement en raison d'une part, de l'attribution d'une subvention départementale et d'une subvention exceptionnelle allouée par le Ministère de l'intérieur, et d'autre part, de la décision de réaliser une tranche conditionnelle de travaux s'élevant à 13150 € HT soit 15780 € TTC.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement suivant :

Dépenses	tranche ferme	65812.80
	tranche conditionnelle	15780.00
	Montant des travaux	81592.80
	Prévu au BP 2014	74992.00
	DM 1	6600.80
	Total	81592.80
Recettes	Subvention Conseil général	6193.68
	Subvention Ministère intérieur	6600.00
	Total	12793.68
	Fonds propres	68799.12
Total	81592.80	

N° 2014 / 82
PANNEAUX DE SINALISATION ET SECURITE ROUTIERE

A la demande de nombreux habitants du bourg, Monsieur le Maire suggère de faire apposer un miroir de voirie à l'intersection de la rue de la Gane et de la rue du raz, au niveau de l'immeuble CEYRAT, afin de sécuriser le carrefour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve la proposition de Monsieur le Maire,**
- **Décide de faire installer un miroir de voirie au niveau de l'immeuble CEYRAT, rue de la Gane, au carrefour avec la rue du Raz.**

Par ailleurs, Monsieur Lassudrie signale que le panneau d'entrée dans l'agglomération, à l'arrivée d'Argentat, est dissimulé par la végétation et qu'il faudrait au plus vite dégager ce panneau.

Le Conseil Municipal :

- **Approuve la demande et décide de faire intervenir les employés municipaux.**

N° 2014 / 83
ACQUISITION DE MATERIEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire l'acquisition de divers équipements et présente les propositions recueillies :

- sonorisation du champ de foire : devis de Sud Ouest son à Ussac (19) = 2443.34 € HT soit 2932.00 € TTC,
- panneau voie sans issue pour le chemin de Jarrigoux : devis de SAS Signals à Périgny (17) = 112.60 € HT soit 135.12 € TTC,
- miroir de circulation pour le croisement rue de la Gane -rue du Raz : devis de Altrad collectivités à Florensac (34) = 539.00 € HT soit 646.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de faire l'acquisition du matériel nécessaire,**
- **Retient les propositions suivantes :**

Sono à Sud Ouest son à Ussac 19	2932.00 € TTC
Panneau voie sans issue à Signals à Périgny (17)	135.12 € TTC
Miroir de circulation à Altrad à Florensac (34)	646.80 € TTC
TOTAL	3713.92 € TTC
- **Décide d'imputer la dépense sur l'article 2188 - programme 2140,**
- **Autorise Monsieur le Maire à passer commande auprès des fournisseurs retenus.**

N° 2014 / 84
ANALYSE FINANCIERE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 23 juillet 2014, adressé par Monsieur le Préfet et Madame la Directrice Départementale des finances publiques, concernant l'analyse financière effectuée au titre de l'année 2013. Divers points sont mis en exergue :

- augmentation des produits de fonctionnement de 3,3% depuis 2010, alors que les charges ont progressé de 4.1%,
- la capacité d'autofinancement (CAF) brute est en recul de 3.7%,
- l'annuité de la dette est en hausse par rapport à 2012,
- les dépenses d'investissement sont faibles,

- le fonds de roulement recule pour la 4^{ème} année consécutive.

En résumé, nous sommes invités à veiller à une meilleure maîtrise des charges de fonctionnement, afin d'améliorer la CAF. Le maintien d'une pause dans les investissements et le recours marginal à l'emprunt sont impératifs pour assainir durablement la situation financière de la commune.

N° 2014 / 85 MATERIEL INFORMATIQUE MAIRIE
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le protocole PES V2 est le nouveau protocole d'échange standard que devront utiliser les collectivités pour le transfert des flux comptables sur le portail DGFIP qui permettra à terme la dématérialisation des pièces comptables (bordereaux, titres, mandats) mais aussi des pièces justificatives.

L'utilisation du protocole PES V2 est prévue au 1^{er} janvier 2015, remplaçant les protocoles d'échanges actuels. Pour pouvoir générer des flux au format PES, les collectivités doivent être équipées d'applicatifs financiers actualisés.

Or, le matériel informatique de la Mairie n'est pas compatible avec les nouvelles applications. Il convient donc de se doter des équipements nécessaires. Monsieur le Maire présente les différentes solutions préconisées par le prestataire informatique CERIG :

- devis pour 2 micro-core 15 2400 DD 500G4G, avec 2 windows 7 + antivirus + office home business + scanner et installation du matériel = 3025.00 € HT
- devis pour formation dématérialisation = 650.00 € HT
- solution locative sur 3 ans avec scanner = 305.00 € HT par trimestre
- solution locative sur 3 ans sans scanner = 250.00 € HT par trimestre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de s'orienter vers la solution locative, selon la nécessité, sachant que le photocopieur de la Mairie pourrait vraisemblablement être utilisé pour les besoins de la comptabilité,**
- **Souhaite que le matériel devienne propriété de la commune au terme du contrat de location. cette condition devra figurer sur le contrat,**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le choix le mieux adapté,**
- **Autorise Monsieur le Maire à passer commande du matériel nécessaire,**
- **décide d'imputer la dépense sur l'article 6135 du budget principal,**
- **Autorise Monsieur le Maire à prévoir par DM les virements de crédits nécessaires (diminution sur l'article 61522 - augmentation sur l'article 6135),**
- **Accepte la proposition concernant la formation « dématérialisation » et décide d'imputer la dépense sur l'article 6184 du budget principal.**

N° 2014 / 86 MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les rapports de DEKRA consécutifs aux visites des installations électriques réalisées chaque année, soulignent la nécessité de réaliser divers travaux de mise en conformité des installations, sur l'ensemble des bâtiments. Le Conseil Municipal décide de définir des priorités afin d'étaler les travaux et fixe son choix pour 2014, sur la salle des fêtes et l'atelier municipal.

Toutefois, en ce qui concerne l'atelier municipal, l'installation est tellement vétuste qu'elle serait à revoir en totalité. Le devis de solution provisoire, établi par Monsieur Serge Dichamp, d'un montant de 1088.10 € HT soit 1305.72 € TTC ne garantit pas la levée des observations et la conformité de l'installation ne sera pas validée par DEKRA.

En conséquence, les travaux sont ajournés. Une réflexion doit être engagée, avant de prendre une décision.

N° 2014 / 87
REHABILITATION DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE
A LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser divers travaux de réhabilitation de l'installation électrique à la salle des fêtes, conformément aux conclusions du rapport de DEKRA, élaboré après la dernière visite annuelle. Monsieur le Maire présente le devis établi par Monsieur Serge Dichamp, électricien à Saint Privat, le montant des travaux s'élève à 1353.70 € HT soit 1624.44 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de réaliser les travaux de réhabilitation de l'installation électrique de la salle des fêtes,**
- **Approuve le devis de Monsieur Serge Dichamp, s'élevant à 1353.70 € HT,**
- **Autorise Monsieur le Maire à passer commande des travaux,**
- **Décide d'imputer la dépense sur l'article 61522 du budget principal.**

N° 2014 / 88
DEGRAISSAGE ET NETTOYAGE DE LA HOTTE DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par la SA Hygiène et Prévention à Limoges, concernant le dégraissage et le nettoyage des systèmes d'extraction de cuisine de la cantine scolaire, s'élevant à 420.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'obligation de vérification prévue par arrêté ministériel du 25 juin 1980 :

- **Décide de faire réaliser les travaux,**
- **Approuve le devis de la SA hygiène et prévention, s'élevant à 420.00 € HT soit 504.00 € TTC,**
- **Décide d'imputer la dépense sur l'article 61522.**

N° 2014 / 89
SITE INTERNET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Karyn Vidal n'assurera plus la gestion du site Internet de la commune et qu'il a été décidé lors de la réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2014 de solliciter divers prestataires, afin d'assurer la création d'un nouveau site.

Monsieur le Maire présente les 3 propositions recueillies :

- 1) ACM 78 rue de la Lunade à Tulle : 1156.69 € HT, sans maintenance, sans nom de domaine et sans hébergement,
- 2) AGEDI les 4 chemins BP 90217 à Aurillac : 1177.00 € HT en sus maintenance annuelle 229.00 € HT + hébergement 192.00 € HT/an + nom du domaine 39.00 € HT/an soit 460.00 € HT,
- 3) ARTEFACT 3 rue des frères Goncourt à Brive : 750.00 € HT (sans maintenance, sans nom de domaine et sans hébergement).

Monsieur le Maire précise que la commune a souscrit un contrat pour le nom de domaine et l'hébergement auprès de la Sté NFrance Conseil pour un montant annuel de 100.80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de confier l'étude des propositions recueillies à la commission de l'information, de la communication et des relations extérieures (Mesdames Morvan, Belveyre, Delpiroux et Monsieur Rémi Sallard),
- Désigne Monsieur Fabien Ducros et Madame Sonia Troya pour le suivi du dossier et des travaux de la commission,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour retenir la meilleure proposition.

N° 2014 / 90
DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'UN DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a adressé un courrier à Monsieur Joël Rosier, Président de la caisse locale de Groupama, afin de solliciter la mise à disposition à titre gratuit, d'un défibrillateur, qui pourrait être installé à proximité de la mairie, sur la place de l'église.

Le Conseil Municipal approuve cette initiative.

N° 2014 / 91
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DANS LE BOURG

Monsieur le Maire suggère de réglementer la circulation au bas de la rue de la Croix du Peuch, par la mise en place d'un panneau « Stop ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve la proposition,**
- **Décide de faire installer un panneau « stop », au bas de la rue de la Croix du Peuch, à l'intersection avec la rue de la Gane,**
- **Autorise Monsieur le Maire à prévoir la mesure par arrêté municipal.**

N° 2014 / 92
ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 23 juin 2014, Monsieur le Président du SICRA nous fait part de la nécessité d'améliorer la collecte des cartons, afin de permettre un fonctionnement optimal du centre de tri de Bondigoux, qui vient d'être totalement réhabilité. Les cartons de gros volume ne doivent et peuvent pas être collectés avec le tri sélectif, mais doivent être déposés en déchetterie équipée pour recevoir ces produits.

Ainsi les cartons déposés dans les bacs de tri sélectif ou à proximité ne seront plus ramassés. Une communication par voie de presse a été effectuée. Monsieur le Maire propose de relayer l'information par le biais du bulletin municipal et charge Madame Virginie Magne de rédiger un avis. Elle suggère que le SICRA intervienne dans les écoles et revoit la signalétique sur les containers, afin d'améliorer la qualité du tri.

Monsieur Fabien Ducros soulève le problème des professionnels qui déposent leurs cartons dans les containers et la nécessité de les informer. Monsieur le Maire indique que la commune pourrait organiser une collecte des cartons chez les commerçants, mais il faudrait au préalable, engager une procédure de retrait de la collecte des ordures ménagères. Une étude doit être réalisée, afin de chiffrer le coût pour la commune (la part d'investissements réalisés sur la période d'adhésion devant être supportée par la commune).

N° 2014 / 93
TRAVAUX AU STADE DE FOOTBALL

Monsieur Pierre Lapeau, 2^{ème} adjoint, présente le projet d'installation d'un filet de protection à fixer derrière la cage de but du stade de football (côté bois) :

- câble acier coloris vert gainé 5mm, 220 m à 0.95 € HT soit 209.00 € HT,

- filets cable noué 200 m² à 0.95 € HT soit 190.00 € HT.
- total 399.00 € HT soit 478.80 € TTC.

Monsieur Alain Foretnègre interviendra gratuitement pour la mise en place des poteaux de fixation des filets.

En outre, il est également nécessaire de remplacer un projecteur 1500W HS, le montant de la dépense est estimé à 520.00 € HT soit 624.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de réaliser les travaux nécessaires au stade de football,**
- **Approuve les devis présentés :**
 - 1) SA SPS filets : 478.80 € TTC
 - 2) Eiffage énergie : 624.00 € TTC soit 1102.80 € TTC
- **Décide d'imputer la dépense sur l'article 61522 du budget principal,**
- **Autorise Monsieur le Maire à passer commande des matériaux nécessaires.**

N° 2014 / 94
CIRCULATION DES VEHICULES RUE DE LA XAINTRIE

Madame Patricia Moussinat fait remarquer que très fréquemment, des automobilistes empruntent la rue de la Xaintrie à contresens, ce qui soulève le problème de la visibilité des panneaux sens interdit.

Elle souhaiterait par ailleurs que soit étudiée la possibilité de réserver un emplacement de stationnement aux handicapés, sur cette voie. Madame Bordes suggère de limiter le stationnement à 30 minutes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide d'engager une réflexion avant de prendre une décision et retient néanmoins le principe de créer 2 emplacements de stationnement pour handicapés : l'un sur la rue de la Xaintrie, l'autre sur la place de l'église.**

N° 2014 / 95
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2014

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre adressée par Monsieur Jacky Capel, Président de l'association des chevaux lourds de la Xaintrie et du pays d'Argentat, concernant l'organisation du traditionnel concours de chevaux de trait à Saint Privat le samedi 09 août 2014. Monsieur Capel sollicite à cette occasion l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide d'allouer, à titre exceptionnel, une subvention de 50 €. La dépense sera imputée sur l'article 6574 du budget principal.**

N° 2014 / 96
CHEMIN DE LA FONTANELLE - PRIX DU TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2013.84, en date du 12 septembre 2013, le Conseil Municipal :

- avait décidé de faire l'acquisition de la bande de terrain correspondant au tracé du chemin communal de la Fontanelle aménagé lors des travaux connexes de remembrement sur la zone située hors périmètre (ce chemin étant incorporé à la propriété de Messieurs Bonnelie Pierre et Michel),

- avait décidé de faire appel à Messieurs Maze géomètre et Rivière notaire pour le transfert des propriétés,
- avait donné pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier les conditions de cession du terrain. Monsieur le Maire indique que par courrier en date du 16 novembre 2013, Messieurs Bonnelie Pierre et Michel ont fait la proposition suivante :
- prix du terrain : 300 €
- frais de bornage à charge de la commune
- réfection du chemin à prévoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve la proposition de messieurs Bonnelie Pierre et Michel et fixe la valeur du terrain à 300 €,**
- **Décide de supporter les frais de bornage en intégralité, ainsi que les frais de notaire,**
- **Décide de procéder à la réfection du chemin,**
- **Décide d'imputer la dépense sur l'article 2112 et autorise Monsieur le Maire à prévoir les crédits nécessaires par DM.**

N° 2014 / 97

ECOLE ACTIVITES LECTURE EN TEMPS PERISCOLAIRE

La commune de Saint Privat, dans le cadre des actions qu'elle organise au sein de l'école, dans le temps périscolaire, décide de renouveler l'opération « lire et faire lire », programme culturel tendant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants, par l'intervention de bénévoles dans les écoles.

La ligue de l'enseignement s'engage à organiser et coordonner les interventions des bénévoles en liaison avec les directeurs d'établissements et les services municipaux.

Les bénévoles concernés sont : Madame Marie Jo Chambon, demeurant rue de la croix du Peuch à Saint Privat et Madame Maryse Lair, demeurant à Saint Cirgues la Loutre.

Les horaires d'intervention seront définis en accord avec la directrice de l'école.

Le Conseil Municipal :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention précisant les modalités des interventions pour l'année 2014.2015. La convention sera renouvelable chaque année par tacite reconduction.**

N° 2014 / 98

**ECOLE : ACTIVITES SPORTIVES OU CULTURELLES
EN TEMPS PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par décision en date du 03 juin 2014, il a été décidé de faire appel à l'ensemble des acteurs de la vie associative de la commune pour mettre en place des activités périscolaires auprès des élèves de l'école de Saint Privat, à partir de la rentrée 2014. Toutes les personnes désireuses de s'investir dans un projet éducatif, sportif ou culturel ont été invitées à se faire connaître, afin d'organiser dès la rentrée de septembre 2014 les modalités de mise en place de cette réforme.

3 associations sont intéressées par l'organisation d'activités :

- Enfants solidarité Amghrass (Madame Anita Turquet à saint Privat)
- FCX section football (Monsieur Franck Lofficial à Saint Privat)
- Les amis de la bourrée, folklore et danse (Madame Evelyne Sallard).

Une attention particulière sera apportée au savoir faire dans le domaine de l'éducation, du vivre ensemble, de l'accompagnement à la scolarité afin d'assurer une garantie de sérieux et de qualité.

N° 2014 / 99
ENTRETIEN DES PROPRIETES DANS LE BOURG
ET RAPPEL AUX PROPRIETAIRES DES DEVOIRS DE LEURS CHARGES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que de multiples réclamations sont adressées en mairie afin de faire débroussailler et nettoyer des terrains situés en zone pavillonnaire ou à l'intersection de routes. Ainsi plusieurs cas nous sont signalés, de façon récurrente.

- Propriété Audubert rue des Tours de Merle : propriété à l'état d'abandon et importantes nuisances pour le voisinage et les usagers de la route Neuve et la rue des Tours de Merle,
- Propriété Coste rue de Bellevue et rue de Lachamp : la haie avance sur le trottoir rendant difficile voir impossible pour le piéton le cheminement sur le trottoir,
- Propriété Coutin rue des Tours de Merle : les plantations sur le mur de soutènement en bordure de la voie masquent la visibilité aux automobilistes en provenance de la rue des Tilleuls et rendent le carrefour extrêmement dangereux, celui-ci se trouvant à proximité immédiate de l'école.
- Propriété Benoît lotissement des Chanaux : le terrain n'est pas entretenu régulièrement et les voisins se plaignent de multiples nuisances.

Monsieur le Maire précise que des courriers sont régulièrement adressés aux propriétaires pour rappeler les règlements et les obligations de chacun. Dans certains cas, il est difficile de faire entendre raison ou même de trouver un interlocuteur, en ce qui concerne la propriété Audubert plus précisément.

Le Conseil Municipal prend acte de la situation.

N° 2014 / 100
INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi du 16 décembre 2010 concernant la réforme des collectivités territoriales a déclenché le processus d'évolution de la carte communale. Le projet de loi portant sur la nouvelle organisation territoriale a été adopté en conseil des ministres et déposé au parlement. Il comporte 2 phases :

- phase d'élaboration d'un schéma département de coopération intercommunale en 2015 (SDCI),
- une mise en œuvre de ce schéma en 2016.

Le SDCI doit prévoir une couverture intégrale du territoire et le projet de loi définit plusieurs orientations :

- constitution d'EPCI d'au moins 20000 habitants avec 2 dérogations : EPCI en zone de montagne et caractéristiques géographiques particulières
- augmentation de la solidarité financière
- diminution du nombre de syndicats de communes (eau)
- transfert des compétences des syndicats vers les EPCI
- rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace.

En ce qui nous concerne, 2 solutions s'offrent aux communes :

- 1) regroupement des 6 cantons de Argentat, St Privat, Mercoeur, Meyssac, Beaulieu et Beynat (environ 25000 habitants)
- 2) regroupement des 3 cantons de Argentat, St Privat et Mercoeur, (environ 10000 habitants) si les dérogations prévues sont inscrites dans le texte de loi définitif.

Monsieur le Maire précise qu'un EPCI de taille plus importante sera potentiellement plus à même d'exercer plus de compétences. Le schéma présente d'importants enjeux financiers au niveau de la DGF. Une opération de fusion est lourde en terme d'intégration de compétences, de réorganisation des services, de préparation du lissage de la fiscalité.

Une réflexion est engagée pour étudier les différents scénarios et porte sur les aspects financiers, le fonctionnement et les compétences. Un diagnostic est en cours sur chaque

communauté de communes, qui permettra d'éclairer les élus afin de s'orienter sur le choix de la future intercommunalité.

Monsieur Pierre Lapeau, 2^{ème} adjoint, a étudié les fiches des 6 communautés de communes et souligne de grandes disparités financières et surtout fiscales. Il attire l'attention des élus sur la nécessité d'être extrêmement vigilant sur les conditions d'intégration à cette entité.

N° 2014 / 101

OFFICE DU TOURISME : EVOLUTION ET PROJET DE GROUPEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs réunions ont été organisées au sujet de l'évolution des offices du tourisme du pays de la vallée de la Dordogne corrézienne. Les Maires des 3 communautés de communes de Mercoeur, Argentat et St Privat se sont réunis le 28 juillet 2014 et se sont prononcés en faveur du développement du tourisme sur l'ensemble du pays de la vallée de la Dordogne corrézienne (groupement des 6 communautés de communes : Argentat, Mercoeur, St Privat, et BBM Beynat - Beaulieu - Meyssac) avec un rapprochement vers l'organisation mise en place dans le Lot, à une très large majorité : 35 pour et 5 contre.

Actuellement seules les communautés de communes de Beaulieu, Beynat, Meyssac et Argentat ont la compétence « tourisme », les communautés de Saint Privat et Mercoeur doivent donc prendre cette compétence pour pouvoir la transférer au syndicat qui sera créé.

Les délégués du PVDC et les élus des 6 communautés de communes ont décidé de créer un directoire chargé d'étudier et de définir la convention de partenariat avec l'office du tourisme vallée de la Dordogne lotoise et de coordonner le fonctionnement de l'ensemble des offices du tourisme.

Cette commission est composée de :

- un élu référent pour chaque communauté de communes (Madame Nicole Bardy, Maire d'Auriac pour la communauté de communes de Saint Privat),
- les présidents des offices de tourisme des 6 communautés de communes,
- le président du pays vallée de la Dordogne corrézienne.

La 1^{ère} étape sera d'élaborer une convention d'assistance technique portant sur l'organisation des offices du tourisme. En parallèle, sera réalisée la création du syndicat mixte du PVDC auquel les compétences tourisme des 6 communautés de communes seront transférées. Une carte tourisme sera alors créée. Cette étape permettra de conventionner avec le Lot.

Monsieur le Maire attire l'attention sur un dernier point : la nécessité de créer la taxe de séjour et harmoniser le montant sur l'ensemble du syndicat. La contribution de la communauté de communes sera importante, soit 10.5 € par habitant.

En conclusion, Monsieur le Maire indique que pour bénéficier de l'expérience du Lot, il est nécessaire de mutualiser les moyens. Le projet n'est toutefois qu'en phase d'ébauche et aucune décision n'a été prise. Les élus en charge de ce dossier ont été désignés, il s'agit de Monsieur Sallard et Mesdames Bardy et Boussu. Ils représentent la communauté de communes de Saint Privat dans l'instance.

N° 2014 / 102

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Saint Privat rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Saint Privat estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Saint Privat soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

N° 2014 / 103

OFFICE DU TOURISME : TRANSFERT DES CHARGES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2014

Le Conseil Municipal décide de transférer les charges concernant les dépenses d'électricité, de téléphone et Internet de l'office du tourisme à la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2014.

Monsieur le Maire est invité à émettre un titre de recettes correspondant aux sommes acquittées du 1^{er} janvier 2014 à ce jour.

N° 2014 / 104

NOUVEAUX HORAIRES DE LA POSTE

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'entretien du 16 juin 2014 avec Monsieur Brugère, responsable de l'aménagement réseau à l'enseigne de la poste du Limousin et Madame Rives, responsable du site Argentat - Saint Privat, concernant les horaires du bureau de poste de Saint Privat à compter du 30 juin 2014 :

- lundi de 13 h 30 à 16 h 30
- du mardi au jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30
- vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30
- samedi de 9 h à 12 h 30.

N° 2014 / 105
RESTRUCTURATION DE L'EHPAD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'EHPAD est en cours de restructuration pour passer de 67 à 70 lits avec un espace Alzheimer. La commune est tenue d'assurer la protection incendie des bâtiments. Or, les bornes incendie situées dans le périmètre de l'établissement ne présentent pas un débit suffisant pour garantir une protection efficace. Il est nécessaire de prévoir l'installation d'une bache avec réserve d'eau, à proximité du site. La commune dispose d'un terrain, cadastré AT 156 d'une contenance de 1987 m², qui pourra être utilisé pour cet aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Donne un accord de principe pour la réalisation du projet,**
- **Charge monsieur le Maire de rencontrer le commandant Pacherie pour le montage du dossier technique et administratif,**
- **Décide de solliciter la participation financière de la communauté de communes, pour assurer le financement de l'opération.**

N° 2014 / 106
CIMETIERE

Monsieur Alain Foretnègre propose au Conseil Municipal de faire intervenir une entreprise pour briser la roche dans la partie rocailleuse du cimetière, afin de réduire les frais à la charge des familles qui ont à supporter des frais supplémentaires en raison du surcroît de travail occasionné au service des pompes funèbres pour le creusement des tombes.

Monsieur le Maire indique que les zones rocailleuses sont, pour l'essentiel, sur la partie proposée actuellement à la vente.

Une réflexion doit être engagée sur l'opportunité d'engager une étude.

Monsieur Pierre Lapeau fait remarquer que le surcoût peut représenter une somme maximum de 200 € HT par tombe (uniquement lors de la 1^{ère} inhumation sur la concession, les inhumations suivantes ne générant pas de frais supplémentaires)

N° 2014 / 107
AFFAIRES DIVERSES

- **Adhésion à Corrèze ingénierie :**

Le Conseil Municipal reporte la décision d'adhésion à une date ultérieure.

- **Contrat d'entretien de l'éclairage public :**

Le contrat qui lie la commune à Forclum au Vigean (15) expire le 31 décembre 2015. L'entreprise Assimon a fait connaître son intention de proposer ses services. Un appel à concurrence sera lancé à l'automne pour désigner le nouveau prestataire concernant l'entretien de l'éclairage public.

- **Demande de subvention 2015 de violences conjugales :**

Le Conseil Municipal ne donne pas suite à la demande.

- **Vins d'honneur pris en charge par la commune en 2014 :**

- 14 juillet : anniversaire des amis de la bourrée,
- 09 août : concours de chevaux lourds,
- 31 août : journée du cheval AAXEP,
- 23 août : course cycliste organisée à l'occasion de la fête locale.

- **Résidence HAMO :**

Monsieur le Maire a rencontré un actionnaire de la résidence HAMO, située rue des Moulins. 5 propriétaires se sont fédérés et ont mandaté un syndic. Ils sont à la recherche d'un gestionnaire public ou privé. Le projet de services des cuisines est abandonné. Les appartements sont terminés et prêts à être loués.

- **Carte communale :**

Une réunion avec les responsables de la DDT a permis de clarifier certains points et de modifier le classement de quelques parcelles. La question sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal.

- **Exposition à Auriac du 1^{er} au 03 août 2014 :**

Dans le cadre du centenaire de la guerre de 1914-1918, l'exposition contre l'oubli : les 35 poilus d'Auriac quittent le monument aux morts pour se raconter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit. Le prochain Conseil Municipal est prévu le 10 septembre 2014 à 20 heures 30.